



Indemnité de gestion d'affaire

Par **candy333**, le **10/07/2015** à **16:34**

bonjourrrrrnous sommes propriétaire d'une maison a 50/50. Depuis notre separation, je m'occupe seule de cette maison inoccupée et vide de tous meubles, depuis avril 2012. je m'occupe de l'entretien du jardin, des visites des agences, des visites entre particuliers, des réponses au mail des particuliers, de payer les factures car ils ne veut plus les régler...enfin de tout ce que l'on peut faire pour que la maison soit saine pour les visites..rnj'ai entendu parlé d'indemnité de gestion d'affaire..rnpour 4 ans d'entretien qu'elle somme puis je demander comme indemnité? rnpas avance merci de votre réponse.rncordialement

Par **moisse**, le **11/07/2015** à **16:08**

Bonjour,rn[citation] car ils ne veut plus les régler[/citation]rnA 50/50 on se demande qui sont ces "ils" ?rnVous ne pouvez répercuter que les seuls dépenses justifiées et encore à hauteur de 50%.